

Communique de presse – 21 fevrier 2019

**Réduction des déchets :**

**des solutions à la portée de tous et des formations gratuites**

*Nous sommes de plus en plus attentifs à nos ressources et à notre environnement. Nos habitudes de consommation changent et nous permettent de diminuer nos déchets. Tous ensemble, œuvrons pour un territoire éco-responsable.*

Chaque jour nos modes de consommation et donc notre production de déchets contribue à la pollution de notre environnement et à la raréfaction des ressources naturelles. Pour inverser la situation, la loi de transition énergétique fixe des objectifs clairs de réduction des déchets et la taxe générale sur les activités polluantes aura un impact sur notre porte-monnaie : **plus le territoire produira des déchets, plus cela coûtera cher à la collectivité, donc à ses contribuables.**

**Or, il est possible de réduire fortement la production de déchets dans nos poubelles.** En effet, par exemple, les déchets organiques de la cuisine représentent en moyenne 40 % du poids total de notre poubelle.

Ainsi, en produisant moins de déchets et en triant mieux **nous pouvons pratiquement diminuer de moitié le contenu de la poubelle grise.** Nous pouvons tous ensemble, contribuer à préserver l’environnement et faire des économies !

Pour répondre à ce double enjeu environnemental et financier, Loire Forez agglomération a mis en place un nouveau dispositif de collecte des déchets mis en œuvre depuis le 1er février 2019. Il comporte une modification de la fréquence des collectes et la mise en place d’équipements structurants : bornes enterrées, semi-enterrées, etc.

**Loire Forez agglomération accompagne les habitants dans la réduction des déchets**

Considérant que **le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas**, Loire Forez s’est engagée dans une politique ambitieuse pour accompagner les habitants dans la réduction des déchets.

**52 réunions d’informations sur la réduction des déchets sont prévues sur l’année 2019.** L’objectif est d’apporter des renseignements et des bonnes pratiques aux habitants sur le tri et le compostage/paillage.

Lors de ces réunions, Loire Forez agglomération propose la vente de composteurs à tarif préférentiel (financement de 50 % du prix). Il sera demandé aux personnes intéressées de fournir une pièce d’identité et un justificatif de domicile.

Tarifs : composteur de 600 litres en plastique = 19 € // composteur de 400 litres en bois = 25 €

***Réunions d’informations du premier trimestre 2019***

Durée : 1h // Inscription conseillée : n° vert : 0 800 881 024 (appel gratuit depuis un poste fixe), dechets@loireforez.fr, [www.dechets-loireforez.fr](http://www.dechets-loireforez.fr)

* Mardi 5 mars à 18h // salle des fêtes à **Saint-Georges-en-Couzan**
* Jeudi 14 mars à 18h // salle des fêtes à **Magneux-Haute-Rive**
* Samedi 16 mars à 10h // salle de la mairie à **Gumières**
* Samedi 16 mars à 14h // salle polyvalente (4, rue du 8 mai 1945) à **Saint-Marcellin-en-Forez**
* Mercredi 20 mars à 10h et mercredi 24 avril à 17h // hôtel d’agglomérationà **Montbrison (17, boulevard de la Préfecture)**
* Mardi 26 mars à 18h // Salle Mille Club (Le Bourg)à **Saint-Etienne-le-Molard**
* Jeudi 4 avril à 18h // salle des fêtesà **Boisset-lès-Montrond**
* Vendredi 5 avril à 17h // Oasis-Jardin de Cocagne (route de Chambles)à **Saint-Just Saint-Rambert**
* Samedi 6 avril à 10h // salle du cercle (place de l’Eglise)à **Usson-en-Forez**
* Mardi 16 avril à 18h // salle des fêtes à **Marcilly-le-Châtel**
* Jeudi 18 avril à 18h // salle de la mairie à **Périgneux**
* Samedi 27 avril à 10h // salle des Chartonnes (rue des Chartonnes) à **Sury-le-Comtal**

**Quelles sont les solutions pour réduire ses déchets ? Quelques gestes simples à appliquer chez soi !**

Trier ses déchets c’est bien, les réduire c’est encore mieux !

* ***Composter*** ses déchets biodégradables : ce qui permet de réduire d’un tiers en moyenne le volume de la poubelle grise. Il existe une solution pour chaque situation : compostage individuel, partagé ou encore lombricompostage.
* ***Mieux trier*** permet d’éliminer 10 % du poids total de la poubelle grise.
* ***Favoriser les produits réutilisables et sans emballages*** pour éviter la production des déchets.
* ***Déposer ses vêtements*** et textiles dans des bornes.
* ***Penser au réemploi des objets*** : offrir une seconde vie aux chaussures, mobilier, appareils électroménagers, etc, grâce à l’économie circulaire.

|  |
| --- |
| **Informations et renseignements**N° vert : 0 800 881 024 (appel gratuit depuis un poste fixe)dechets@loireforez.frwww.dechets-loireforez.fr |